

## Tarnac : le « PV 104 », atout et faiblesse de l'accusation

La nuit du sabotage de la ligne TGV était l'objet de l'audience, vendredi.

Par HENRI SECKEL



Yildune Lévy (au centre), l'une des mis en cause du procès de Tarnac, à son arrivée au tribunal, le 13 mars. Alain Jocard / AFP

Parmi les nombreuses curiosités que charrie « l'affaire de Tarnac », celle-ci : la pièce maîtresse de l'accusation est aussi celle de la défense. Il s'agit du « PV 104 », procès-verbal d'une filature de dix-neuf heures entre le 7 et le 8 novembre 2008 sur la Mercedes de **Julien Coupat et Yildune Lévy**, accusés d'avoir saboté une ligne de TGV, cette nuit-là, en Seine-et-Marne.

Pour le procureur, les sept pages de ce document actent la présence des suspects à proximité immédiate du lieu du sabotage, quelques minutes avant sa commission. Pour les prévenus et leurs avocats, plusieurs invraisemblances disqualifient la pièce, et font tomber l'accusation. Le « PV 104 » était au menu, vendredi 16 mars, d'une audience attendue, et à peine plus calme que les précédentes, qui a permis aux différentes thèses sur le déroulement de la nuit fatidique de s'affronter.

La présidente du tribunal **Corinne Goetzmann** commence par concéder « *un certain nombre de critiques tout à fait pertinentes* » soulignées par la défense. L'une des plus spectaculaires concerne un policier présent toute la nuit sur la filature en Seine-et-Marne, selon le procès-verbal, et qui se trouvait au même moment dans son bureau de Levallois-Perret, à 60 kilomètres de là : un autre PV rédigé à 3 h 13 dans la commune des Hauts-de-Seine porte sa signature. « *Aucune explication n'a été donnée au sujet de cette incohérence* », dit la présidente.

### « Pas très adroit »

Le procureur en livre une : ce policier a bien fait l'intégralité de la filature, et c'est en venant au bureau le lendemain qu'il a constaté l'arrivée, dans la nuit, à 3 h 13, d'un fax dont il fallait faire un PV. Or, en pareil cas, « *on indique l'heure à laquelle est arrivé le fax, pas l'heure à laquelle on rédige le PV*, explique le procureur. *Ce n'est évidemment pas très adroit, mais c'est la façon dont fonctionne la police.* » Le public rit. La défense grimace.

À l'aide d'une carte sur laquelle elle a surligné certains axes, la présidente retrace ensuite le parcours de la Mercedes. Beaucoup de jaune fluo colore des routes qui passent sous la voie sabotée, vers laquelle le couple aurait roulé en début de soirée,

avant d'y revenir dans la nuit commettre son méfait, selon l'accusation. « *Vous passez votre temps à faire des allers-retours autour de la voie de chemin de fer, dit le procureur. C'est le moment où vous repérez comment accéder à la voie.* »

Yildune Lévy est la première à livrer le récit de sa soirée. Le couple, dit-elle, quitte Paris « *sans plan précis* », sinon celui d'échapper à la surveillance policière dont il sait faire l'objet en permanence. « *Assez rapidement, on sent qu'on est suivis, même sur les petites routes. Il suffit qu'on s'arrête pour voir la voiture à 200 mètres derrière ralentir brusquement.* » D'où les allers-retours, manœuvres de « *contre-filature* » – elle ne se souvient pas si c'était près d'une voie ferrée.

### « Réécriture a posteriori »

Après avoir dîné à Trilport (Seine-et-Marne) – à 30 kilomètres du futur sabotage – et constaté que les hôtels étaient complets ou trop chers, ils se résolvent, entre 23 h 30 et minuit, à dormir dans leur voiture. « *On s'endort. Je me réveille. J'ai froid. On se dit qu'on va rouler pour mettre le chauffage et qu'on va trouver un endroit pour faire un câlin pour se réchauffer.*

*Vous dites qu'ayant conscience de la présence policière, vous avez eu envie d'avoir une relation intime ?* », s'étonne la présidente. Huées dans la salle. L'avocate de la prévenue, **Marie Dosé** : « *Tout le monde s'étonne qu'on puisse vouloir faire l'amour quand on sait qu'on est suivi par les policiers, mais personne ne s'étonne qu'on peut vouloir commettre une infraction ?* »

« *La seule partie avérée de ce PV, c'est Trilport, enchaîne M. Coupat. Le reste est une réécriture a posteriori pour insinuer qu'on aurait eu un lien avec ce sabotage. Ce qui s'est passé ce soir-là, au fond, vous le savez, monsieur le procureur. C'est que les policiers ont certainement fait de la filature jusqu'à 23 h 30 ou minuit, puis qu'ils sont allés se coucher, et que le lendemain en voyant les infos, ils se sont dit "aïe" ».*

« *Donc, selon vous, ils s'embêtent à aller jusqu'à Trilport jusqu'à 23 heures, puis ils rentrent, et après ils se disent : "quelle coïncidence, on aurait dû continuer à les suivre. Tant pis, on va écrire le PV."*

« *Ça ne me paraît pas fou que l'antiterrorisme, dont on verra ensuite la capacité à mentir, ait menti sur ce point initial* », conclut Julien Coupat, en référence au témoignage accablant contre lui d'un témoin anonyme, qui confessera ensuite s'être contenté de signer un récit fabriqué par les policiers.

### Incohérences d'horaires

« *Mais, si on fait un faux PV, se demande la présidente, pourquoi ne pas indiquer "on a vu Untel commettre ces actes" ?* » **Jérémie Assous**, avocat de Julien Coupat, botte en touche. Il préfère noter que cette filature est la seule, parmi des centaines, sans photo du couple, souligner plusieurs incohérences d'horaires, et rappeler la faille majeure du PV : aucun des 18 policiers en filature n'a vu les suspects grimper sur la voie ferrée pour hisser un crochet sur la caténaire. « *S'ils avaient été là, ils les auraient*

*vus, et, s'ils les avaient vus, ils les auraient arrêtés ! », hurle-t-il. « Il y a des approximations, mais rien ne permet d'affirmer que ce PV est faux », répond le procureur.*

Le tribunal est-il parvenu à se faire une idée ? Le transport sur les lieux, vendredi 23 mars, pourrait permettre d'y voir plus clair. L'accusation et la défense rivalisent d'impatience au sujet d'une journée dont chacune affirme qu'elle fera pencher le jugement en sa faveur. ♦